

Adhérents de la CGT,
bénéficiez de la protection
de la Macif !



 **valeurs
et actions
communes**

La CGT et la Macif ont réaffirmé, le 14 septembre 2004, à travers une déclaration commune aux 5 confédérations syndicales, leur volonté d'apporter aux salariés toutes les garanties nécessaires à leur protection.

● **La Macif, 1^{ère} mutuelle d'assurance en France et partenaire privilégié de la CGT, a conçu pour vous des **contrats spécialement adaptés** :**

- ➔ à la **protection de votre syndicat**, avec le contrat Mas syndicat ;
- ➔ à votre **comité d'entreprise**, grâce au contrat Mas CE ;
- ➔ aux **besoins de protection des salariés de votre entreprise** avec des contrats collectifs en prévoyance, santé, retraite et épargne salariale ;
- ➔ aux militants **défenseurs juridiques**, avec une garantie de responsabilité ;
- ➔ aux adhérents **chauffeurs professionnels**, avec l'assurance "professionnels du volant".

➔ **Le « + » Macif : Solidarité vie syndicale**

Grâce à l'accord national Macif - CGT, tous les adhérents de la CGT bénéficient d'une protection corporelle durant leurs activités syndicales... **C'est aussi cela, être partenaire !**



Liste des points d'accueil Macif sur www.macif.fr

MACIF